

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019**Point 3.1.11 de l'ordre du jour****Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du Marché
en lien avec la création d'un parking souterrain****1. Cadrage**

Le réaménagement de la place du Marché et la réalisation d'un parking souterrain sont des sujets qui préoccupent les citoyens bullois et le Conseil général depuis plusieurs années. En ce sens, le Conseil général et la Commission d'aménagement ont sollicité à plusieurs reprises le Conseil communal à ce sujet.

2. Contexte

La réalisation de la nouvelle gare va amener des changements importants liés à la requalification de la rue Albert-Rieter, de la rue de la Lécheretta, de l'avenue de la Gare, du chemin des Crêts et de la rue Nicolas-Glasson. Ces changements auront pour conséquence de modifier profondément le fonctionnement actuel du centre-ville historique.

3. Enjeux du processus participatif

En date du 27 août 2019, le Conseil communal a décidé d'entreprendre une démarche participative pour le réaménagement de la place du Marché ainsi que pour la création d'un parking souterrain.

La création d'un groupe de travail a pour but de définir un cahier des charges pour le développement des espaces publics de la place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain dans le secteur.

Ce groupe de travail est accompagné par un bureau d'urbanisme spécialiste en la matière.

4. Contexte historique du site

La Ville de Bulle est un site d'importance nationale selon l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Comme tout le bourg, la place du Marché est :

1. dans un périmètre construit d'importance nationale avec objectif de sauvegarde A,
2. dans un périmètre construit à protéger de catégorie 1 selon le Plan directeur cantonal (PDCant),
3. dans un périmètre archéologique qui renferme dans ses souterrains les vestiges de la cité médiévale et des constructions d'avant l'incendie de 1805.

En ce sens, la Commission des biens culturels (CBC) a préavisé défavorablement le 8 juin 2017 une pré-étude émanant d'un acteur privé qui développait un parking souterrain sur deux niveaux sous la place du Marché. L'accès au parking était projeté depuis la rue de la Poterne et toutes les places de parc en surfaces étaient supprimées. La CBC se basait notamment sur l'avis de 2001 de la Commission fédérale des monuments historiques stipulant que les constructions souterraines en milieu historique devraient être l'exception car elles portent une atteinte grave à la qualité historique et à la substance archéologique des sites protégés.

5. Contexte politique

Le Conseil général et la Commission d'aménagement ont sollicité à plusieurs reprises le Conseil communal à ce sujet :

Commission d'aménagement :

- 25.09.2017 : proposition au Conseil communal de réaménager le centre-ville, en rendant notamment la rue de la Promenade piétonne.

Conseil général :

- 2010 : proposition de MM. Denis Grangier et Nicolas Rime demandant d'étudier la mise en rue piétonne d'une partie de la Grand-Rue
- 2015 : postulat de M. Jacques Morand demandant une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et de leurs accès au centre-ville et en périphérie également
- 2017 : postulat de M. Baptiste Pasquier demandant un concept réaliste à long terme du centre-ville élargi
- 2017 : postulat de M. Malik Seydoux demandant une étude de faisabilité, accompagnée d'un avant-projet, d'une estimation de capacité et de coût, pour la réalisation d'un parking sous la place du Marché, sous les jardins de Sainte-Croix et sous la place St-Denis.

6. Etudes déjà réalisées par la Ville de Bulle

1. Mandat d'études parallèles (MEP) – Concept d'aménagement des espaces publics – Mesures d'accompagnement de la H189 (2005 à 2009)

2. Fermeture de la Grand-Rue à la circulation en été 2011

- mesure expérimentale visant à analyser les effets d'une piétonisation de la Grand-Rue, tant du point de vue de l'appropriation de l'espace par les usagers que du point de vue des reports de trafic.

3. Etude de stationnement élaborée par le bureau ALLIEVI (26.08.2016) concluant que :

- l'offre en stationnement est suffisante à l'horizon 2030 (objectifs de densification du PA3),
- l'occupation maximale du parking Bulle-Centre en 2015 ne dépasse pas les 60 %,
- la place du Marché, les jardins de Sainte-Croix et la place Saint-Denis sont des sites potentiels d'accueil d'un parking souterrain.

4. Etude sur la vitalité des commerces élaborée par le bureau ACOMPANY (décembre 2017) concluant que :

- la ville se porte bien et possède une qualité commerciale remarquable : les acquis doivent être préservés et maintenus,
- l'ajout d'un parking souterrain serait un élément perturbateur générant un vide inanimé et difficile à faire vivre,
- les places de stationnement en souterrain sont moins attractives que les places en surface.

5. Fermeture partielle à la circulation de la rue de la Promenade

- pour une durée d'une année (25 juin 2018 au 25 juin 2019),
- mesure expérimentale visant à analyser la plus-value en termes d'attractivité de cet espace pour les commerces et les déplacements en mobilité douce.

7. Investissement

Malgré les nombreuses études et rapports produits, la question de l'aménagement du centre-ville fait toujours débat. Le Conseil communal propose donc ce crédit d'étude afin de poursuivre les travaux en cours du groupe de travail et, le cas échéant, de développer un avant-projet de réaménagement de la place du Marché et la création d'un parking souterrain ou de toute autre solution d'aménagements urbains visant à valoriser l'attractivité du centre-ville.

Crédit d'étude	Fr. 200 000.00
Fonds culture et embellissement 1%	Fr. 2 000.00
Fonds énergie 1%	<u>Fr. 2 000.00</u>
Total	Fr. 204 000.00

TVA 7,7 % comprise

Un crédit d'étude de Fr. 205 000.00 est nécessaire pour mener à bien ces études.

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 205 000.00 pour le projet de réaménagement de la Place du Marché en lien avec la création d'un parking souterrain.

Financement : par emprunt de Fr. 205 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 15 % par année, dès 2021

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard